



**Comité spécial sur l'élaboration d'une convention
contre la criminalité transnationale organisée**

Neuvième session
Vienne, 5-16 juin 2000

**Rapport issu des consultations informelles concernant le
projet révisé de Convention des Nations Unies contre la
criminalité transnationale organisée**

1. Comme il en avait décidé à sa huitième session, le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée a consacré les consultations informelles, tenues pendant sa neuvième session du 6 au 9 juin 2000, à l'examen des articles 19 à 30 du projet révisé de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée afin de préparer sa dixième session.
2. Les présidents des consultations informelles ont présenté au Comité spécial le texte révisé des articles susmentionnés du projet de Convention (voir A/AC.254/L.207/Add.1). Ce texte reflète les vues exprimées lors des consultations informelles tenues durant la neuvième session du Comité spécial et, le cas échéant, indique les points ayant été provisoirement approuvés. Les présidents des consultations informelles recommandent au Comité spécial de se fonder sur le texte révisé, qui figure dans l'additif au présent document, pour examiner et approuver les articles précités à sa dixième session.